



Communiqué de Presse

Le 5 mai 2020

Aide exceptionnelle de 200 euros pour 800 000 jeunes : l'UNHAJ salue le dispositif mais relève des zones grises

Au plus près des jeunes au quotidien, le mouvement Habitat Jeunes, qui accueille 200 000 jeunes de 16 à 30 ans chaque année à travers la France, fait un constat inquiétant : les jeunes comptent parmi les premières victimes de la crise actuelle.

Si parmi ses résidents nombreux sont ceux qui travaillent malgré le confinement (dans l'agroalimentaire, les grandes surfaces, le secteur médical...) ou poursuivent leur activité en télétravail, la plupart voit hélas leur situation se bloquer du fait de la pandémie. Arrêt de CDD, mise au chômage, blocage des missions d'intérim ou saisonnières, report des stages, suspension des formations, etc. impactent fortement leurs ressources, et ils ne peuvent ignorer que, au-delà du déconfinement auxquels ils se préparent, le marché de l'emploi va se durcir. Mais alors qu'ils courent, sans doute plus que d'autres publics, le risque de la paupérisation, ils ne disposent d'aucun filet de sécurité.

Dans un récent communiqué co-signé avec la plateforme « Pour un Big bang des Politiques Jeunesse », l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes demandait que l'aide exceptionnelle annoncée par le Premier ministre aux familles les plus modestes soit également versée aux jeunes de moins de 25 ans en situation de précarité, étudiants ou non et ne bénéficiant pas du RSA. Elle ne peut donc que saluer sa dernière annonce du 4 mai de verser, à partir de juin, une aide de 200 euros à 800 000 jeunes précaires et modestes.

Mais elle souhaiterait savoir avec précisions qui sont les 800 000 jeunes concernés et quelles seront les conditions d'attribution. Car à côté des étudiants et des jeunes allocataires des aides au logement évoqués par le Premier ministre, nombre d'autres jeunes connaissent des difficultés économiques en raison de la crise, notamment ceux qui n'ont pas recours aux droits. Faut-il redouter qu'ils soient exclus du dispositif ?...

« Nous avons également demandé au gouvernement d'abonder fortement le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), tout en élargissant le spectre des bénéficiaires et en l'assortissant d'une allocation financière proche des 500 euros par mois, de manière à poser un filet de sécurité, précise Claude Garcera, président de l'UNHAJ. Or à ce jour, nous n'y sommes pas. »

Dans un contexte aussi préoccupant, l'UNHAJ tient à rappeler l'urgence d'ouvrir l'accès aux revenus de solidarités aux jeunes de moins de 25 ans. En l'occurrence, le Président de la République lui-même avait précisé, en février dernier, que cette ouverture était acquise. Gageons qu'il en est plus convaincu encore aujourd'hui.

Contact presse : Alice Dekker – alice@alicedekker-rp.fr – 06 16 58 21 60

L'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes, c'est...

- 300 adhérents (associations et personnes morales) présents sur 650 sites, porteurs de projets Habitat Jeunes :
 - > Ils accueillent, informent et orientent les jeunes dans l'accès au logement autonome.
 - > Ils proposent 40 000 logements en collectif (de type Résidences sociales-FJT) ou en diffus et 4500 logements mobilisés en médiation locative.
 - > Ils offrent un ensemble de services destinés à favoriser l'accès à l'emploi, à la santé, aux transports, aux loisirs...
- 200 000 jeunes accueillis chaque année

Habitat Jeunes, c'est...

- Une ambition : permettre à l'ensemble des jeunes de 16 à 30 ans, en situation de mobilité, de se poser, d'être chez eux, d'habiter quelque part, d'être parties prenantes des décisions qui les concernent, de s'enrichir des expériences des autres et de poursuivre leur route... Avec créativité, respect de la différence et solidarité.
- Un projet d'éducation populaire présent sur 650 sites
- Un objectif : la socialisation et l'émancipation des jeunes par l'habitat
- Une approche globale : Pour atteindre cet objectif, les acteurs Habitat Jeunes développent et agissent au travers d'outils et de leviers répondant aux besoins des jeunes et des territoires : Résidences Habitat Jeunes (FJT, Micro Résidences, Foyers soleils...), Services Habitat pour les Jeunes (CLLAJ et Services Logement), centres de formations, écoles de projet, couveuses d'activités...